

ASSEMBLÉE NATIONALE17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1483

présenté par
Mme Morel**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« dans le respect de »,

le mot :

« renforçant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le Brexit, la France est la première puissance militaire au sein de l'Union européenne. En tant que telle, elle a un rôle majeur dans la construction de l'autonomie stratégique européenne. Aussi, il nous apparaît important de ne pas opposer autonomie stratégique européenne et souveraineté française : ces composantes participant à la défense de notre pays.